

Le Maire

Chevreuse, le 14 décembre 2023

Nos références :
CAR/GL-77244

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'attention :
des membres du
Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira,

Le mercredi 20 décembre 2023 à 19h00 heures,

Objet :
Convocation de
l'assemblée
délibérante

dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

Pièces Jointes :
notes explicatives
de synthèse
prescrites par
l'article L2121-12 du
Code Général des
Collectivités
Territoriales

*

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Compte-rendu des décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Approbation du procès-verbal du 27 septembre

Copies :
Communication
Les Nouvelles de
Rambouillet

Finances

- 2023-38 : Autorisation de dépenses en section d'investissement budget principal 2024 ;
- 2023-39 : Décision Budgétaire Modificative N°3-budget principal ;
- 2023-40 : Adoption du règlement budgétaire et financier ;
- 2023-41 : Fixation des durées d'amortissement des biens amortissables acquis à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- 2023-42 : Amortissements antérieurs à 2023 - Régularisation d'écritures comptables ;

Associations

- 2023-43: Subventions aux associations locales dans le cadre du dispositif « cartes jeunes » ;
- 2023-44 : Adhésion à l'association Mission Ecoter-France et Territoires Numériques ;

Urbanisme

- 2023-45 : Surcharge foncière de 200 000 € pour l'opération des résidences Yvelines-Essonne au 37/39 rue de paris ;
- 2023-46 : Garantie d'emprunt bancaire au profit du bailleur social « les Résidences Yvelines-Essonne » pour le 37/39 rue de paris ;
- 2023-47 : Garantie d'emprunt bancaire au profit du bailleur social « les Résidences Yvelines-Essonne » pour le 25 rue renan ;
- 2023-48 : Détermination des zones d'accélération des énergies renouvelables ;

Subventions

- 2023-49 : Contrat Départemental Yvelines + ;



Intercommunalité

2023-50: Dissolution de l'association syndicale autorisée des plateaux de Doinvilliers & répartition de l'actif ;

Ressources Humaines

2023-51 : Rapport d'activités des services communaux ;

2023-52 : Création d'un emploi d'infirmière hors classe ;

Social

2023-53: Passage à la gestion en flux des contingents de réservations de logements sociaux ;

Justice

2023-54 : Défense de la ville auprès du Tribunal Administratif.

Le Maire,



Anne HÉRY-LE PALLEC

